

MÉMO POUR LES ADMIS

AU CONCOURS DE PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION DU 2ND DEGRÉ 2020

VOUS DEVEZ DESORMAIS :



1. **PROCÉDER À LA SAISIE DE VOS VŒUX D'AFFECTATION** POUR VOTRE ANNÉE DE STAGE SUR L'APPLICATION ORIANEE via le site www.ac-grenoble.fr, vignette "Lauréats - concours 2nd degré 2020".

Afin d'accélérer la procédure d'affectation par discipline, pendant la période du mardi 21 juillet 2020 au lundi 3 août 2020 à 10h du matin, vous serez invités **individuellement par message courriel et sms** à formuler vos vœux.

IMPORTANT : à compter de la réception de ce message, **vous aurez 48 heures** pour vous connecter à Orianée et saisir vos vœux d'affectation.

ATTENTION : au-delà de ce délai, la saisie des vœux restera possible techniquement mais ne pourra plus être prise en compte.



2. **CONSTITUER VOTRE DOSSIER :** retrouvez toutes les modalités sur www.ac-grenoble.fr, vignette "Lauréats - concours 2nd degré 2020".

ENSUITE :



1. **VOUS SEREZ AFFECTÉ(E) EN TANT QU'ENSEIGNANT(E) DU 2ND DEGRÉ OU CONSEILLER(E) PRINCIPAL(E) D'ÉDUCATION**, sur un poste à mi-temps avec alternance en formation à l'INSPÉ ou à temps complet selon la règle générale d'affectation des stagiaires, qui tient compte prioritairement :
 - du rang de classement au concours,
 - des vœux d'affectation.
 - de la situation familiale



2. **LES RÉSULTATS D'AFFECTATION VOUS SERONT COMMUNIQUÉS PAR COURRIEL** **ENTRE LE 28 JUILLET ET LE 15 AOÛT** AU FUR ET A MESURE DES AFFECTATIONS

Votre nomination en tant que stagiaire prendra effet au 1^{er} septembre 2020.



3. **VOUS SEREZ INVITÉ.E À PARTICIPER A UNE JOURNÉE D'ACCUEIL DES CPE ET PROFESSEUR.E.S STAGIAIRES** qui se déroulera **le mercredi 26 août 2020**, réservez cette date.